

Règlements du concours

Durée du concours

Le concours débute le lundi 26 juillet 2010. Il prend fin le vendredi 27 août 2010, à 17 h.

Admissibilité

Le concours s'adresse aux jeunes de 12 ans et moins résidant au Québec. Sont exclus les employés, les agents et les représentants de la Fête des vendanges Magog-Orford, de Rythme FM, de Métro Plus Plouffe et de tous les partenaires du concours; les membres du jury; de même que les personnes avec qui ces gens sont domiciliés.

Comment participer

Aucun achat requis. Imprimer et utiliser la feuille correspondant à la station du réseau Rythme FM de la région du participant (disponible sur www.fetedesvendanges.com et www.rythmefm.com) et faire un dessin sur le thème « J'aime le raisin ».

Faire parvenir le dessin au 650, rue Georges, Magog, Québec J1X 1G5. Ne pas oublier d'inscrire les coordonnées complètes (téléphone, adresse) au verso du dessin.

Un jury de trois personnes choisira quatre finalistes – un par station du réseau Rythme FM – et parmi ces derniers, le grand gagnant. La désignation des finalistes et du grand gagnant se fera le 31 août 2010 à 14 h, dans les locaux de la Fête des vendanges.

Prix à gagner

Prix des trois finalistes : Trois ensembles comprenant chacun un panier de produits agroalimentaires du terroir d'une valeur de 100 \$ et quatre entrées « Divins plaisirs » (12 coupons de dégustation et un verre INAO – le verre sera remis aux adultes seulement) d'une valeur de 15 \$ chacune. Chaque ensemble a une valeur de 160 \$.

Grand prix : Un séjour pour un maximum de deux adultes et deux enfants incluant :

- 2 nuitées à l'Oberge du Village les 4 et 5 septembre 2010 - 2 petits déjeuners
- 2 soupers 3 services (Benito et Auberge Ste-Catherine-de-Hatley)
- 1 panier de produits du terroir - 4 entrées « Divins plaisirs » pour la Fête
- 4 entrées au Rigolfeur
- 1 atelier au Bar à savon Fun en Bulles chez Savon des Cantons
- 1 visite et un dîner au vignoble Le Cep d'Argent - 1 visite chez Bleu Lavande
- 1 mini session de photo en famille et deux photos souvenir

Ce forfait est valide **du 4 au 6 septembre 2010**. Il a une valeur de 2020 \$. Le transport n'est pas inclus.

Conditions générales

- Les organisateurs du concours communiqueront par téléphone ou par courriel avec les gagnants pour leur donner la date et l'heure limites de même que l'endroit pour la réclamation des prix.

Les gagnants devront présenter une preuve d'identité valide avec photo au moment de la réclamation du prix.

La liste des gagnants sera publiée sur les sites Internet de la Fête des vendanges et du réseau Rythme FM

- Les prix ne sont ni monnayables, ni transférables. Ils doivent être acceptés tels que décrits dans les présents règlements.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses encourus découlant de tout accident, blessure, décès; de même que pour les dommages, les contretemps, perte d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mentale.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Le concours est assujéti à tous les règlements de la Régie des alcools, de courses et des jeux du Québec.